

# Autorisation de conduite PEMP

Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes - Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes

**Validation :**

Attestation de formation

**Lieu(x) :**

Moirans

**Durée :**

2 jours

**Délais d'accès :**

entrée permanente suivant les disponibilités

**Les +  
de la formation**

- Formation courte, complète et concrète
- Mises en situation pratique réelles

**Public :**

- Toute personne ayant à utiliser des PEMP dans l'entreprise
- Prérequis
- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Etre reconnu apte médicalement.
- Savoir lire et comprendre le Français
- Venir en formation équipé des moyens de protection individuelle appropriés (chaussures, gants, casque...)

**Méthodes et moyens pédagogiques :**

- Méthodes actives s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise
- Pratique sur la catégorie de nacelle choisie

**Modalités de suivi et d'évaluation :**

- Evaluation de fin de stage
- attestation de formation permettant la délivrance d'une « Autorisation de conduite » par l'employeur

**Intervenants :**

Tous nos intervenants sont issus du monde industriel et experts en leur domaine

**OBJECTIFS**

- Connaître les règles de sécurité et avoir un comportement efficace lors de l'utilisation des PEMP

**PROGRAMME****Partie théorique**

- La prévention des accidents et de leurs conséquences, relatifs à la conduite des nacelles élévatrices
- Les usages de l'entreprise
- Les postures et attitudes du conducteur face aux problèmes de l'élévation
- Les plaques de charges « capacité nominale »
- Le sens de l'équilibre « centre de gravité »
- Les contrôles réglementaires des engins de levage et des vérifications périodiques obligatoires
- Le code de comportement relatif à la conduite des nacelles
- Les règles générales de conduite et de circulation
- Les qualités et les responsabilités du conducteur

**Partie pratique (avec le type de nacelles utilisées dans l'entreprise)**

- Marche avant
- Marche arrière
- Exercices de circulation
- Manœuvres à différentes hauteurs
- Combinaison de mouvements

**ORGANISATION**

Interentreprises